

E FOOT 38

PV N° 313



du jeudi 13 Octobre 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	5
COMMISSION DES ARBITRES	6
COMMISSION DES TERRAINS.....	9
COMMISSION DELEGATIONS.....	10
COMMISSION ETHIQUE	12
COMMISSION FEMININES	14
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	16
COMMISSION FUTSAL	17
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	20
COMMISSION SPORTIVE	27
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	29
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	30
COMMISSION TECHNIQUE	33

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 11 OCTOBRE 2016

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Nous vous informons qu'une nouvelle version de la FMI (3.3.0.0) est disponible sur le Play Store depuis le 06 octobre 2016. Cette version permet de réduire **nettement** les temps de synchronisation.

Il n'est **plus nécessaire** de désinstaller la version actuelle, une simple mise à jour peut-être réalisée.

L'utilisation de cette nouvelle version n'est pour l'instant pas obligatoire. **La version 3.2.0.0 peut encore être utilisée.**

Lorsque cette version 3.3.30.0 deviendra obligatoire, nous vous informerons bien entendu.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS

E-mail Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez ces adresses e-mail, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

VOEUX DES CLUBS

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu le **26 novembre** au TSF à Voiron.

Les **Voeux des clubs** devront nous parvenir pour le **24 octobre** dernier délai



CAISSE DE PEREQUATION

FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de **l'Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 1-2 Octobre 2016

Amende 32 €

COTE ST ANDRE 2D

TOUR ST CLAIR

U15

GRESIVAUDAN

U13

FORFAIT JOURNEE

Du 8 Octobre 2016

Amende 32 €

VERSOUD U17

LAUZES U17

GONCELIN U13

ST CLAIROIS ESPOIR U13

FM NON RETOURNEE

Du 1-2 Octobre 2016

Amende 75 €

VILLEFONTAINE 3D

ST CASSIEN FEM A8

DEUX ROCHERS U19

VINAY U17

GIERES U17

BOURBRE U17

TOUR ST CLAIR U17

ASCOL U17

PONT DE CLAIX U13

NORD DAUPHINE U13

ECHIROLLES U13

RESULTAT INTERNET NON SAISI

Du 8 Octobre 2016

Amende 11 €

BAJATIERE U15A8



TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : AUGUSTE – CHERKAOUI EL BARAKA– GEORGY J – GRAND M. – ISSARTEL J.L. – LRAF COMPETITIONS – NOYAREY – JARRIE CHAMP - ST ALBIN L – TOUITOU M – ST FORT ROBERT – JARRIE CHAMP – RYLEN KORR – PLATEL Y. – AKYUREK M. – RIVES – VAILLANT E. – UOP – BEN MESSAOUD – THOMET J. – FERNANDES C. – JARRIE CHAMP – BRIOUA N – GUILLAUD MAGNIN - COMMELLE – RANDY B.

REGLEMENTS : FC2A – LRAF COMPTABILITE – BOURG D'OISANS – CROLLES – ISLE D'ABEAU – ECHIROLLES – PONTCHARRA – ST MARTIN D'URIAGE – ESTRABLIN – MOS 3 RIVIERES (2) – RCA – GARCIA R. – KABA A. – RCA – VERSOUD.

APPEL : VALLEE BLEUE

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

APPEL REGLEMENTAIRE

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
04.76.26.87.72 – mardi à partir de 16 H00

REUNION DU MARDI 11/10/2016

DOSSIER N°04 :

Appel du club de LA VALLEE BLEUE de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 22 Septembre 2016 et parue au PV n° 310 le 24 Septembre 2016.

Considérant que le club de LA VALLEE BLEUE a annulé son appel par mail du 10 Septembre 2016.

La commission d'appel clôt le dossier.

Le Président
VACHETTA Michel

Le secrétaire
SECCO André



COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 11 Octobre 2016

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Formation initiale entrée dans l'arbitrage 2016

La prochaine session de Formation initiale entrée dans l'arbitrage aura lieu les 24, 25 et 26 Octobre 2016 au TSF à Voiron.

La fiche d'inscription est en ligne.

ATTENTION: Note aux arbitres SENIORS / JEUNES RATTRAPAGE STAGE
Le 11 Novembre 2016 de 7H45 à 12H00

Lieu : Complexe Colette BESSON
274 Route des Bethanies
38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS.
Le Samedi 10 Septembre 2016, ainsi que les arbitres ayant échoué le test physique ou n'ayant pas effectué le test pour différentes raisons

Assistants Agréés LIGUE

Date : Vendredi 11 NOVEMBRE 2016
Lieu : SALAISE sur SANNE de 9h à 17h (Stade)
Séminaire des Arbitres Assistants Agréés Ligue (Drôme/Ardèche, Isère, Lyon et Rhône)
Liste des ARBITRES Assistants pour le DISTRICT de L'ISERE

Messieurs :	<i>BOUJA Najib</i>
<i>AMARI Abdelkader</i>	<i>CHAARI Hassen</i>
<i>AKIN Yunus</i>	<i>COBAN Huseyin</i>
<i>AKYUREK Mustafa</i>	<i>CORBEL Séverin</i>
<i>BAILLET Alain</i>	<i>CORNU Royald</i>
<i>BEDJAIT Abdelhafid</i>	<i>FIARD Eric</i>
<i>BOUAZIZ Djamel</i>	<i>GIRARD VEYRET Norbert</i>



MILED Faycal

NAVARRO Thierry

PARVEDY Thierry

OMIR Fouad

SARPKAYA Muharren

TOUBAL Lissan

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.
Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.
Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.



Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84
Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :
LRAF : Pris note
FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

AS CESSIEU : Lu et noté

COURRIERS Arbitres :

COURRIERS CLUBS
IZEAUX : Lu et noté, voir note aux clubs (ci-dessus)
U.O Portugaise : Vote dossier sera traité par la
Commission de Discipline
C.S FOUR : Lu et noté

Mr CROIZAT Romain : Le Président de la CDA prend
contact avec vous

Mr BRIQUA Mourad : Lu et noté

Mr BRIQUA Nourredine : Lu et noté

RESULTATS D'ENQUETES :

N°01CDAI16/17 : Arbitre convoqué à la prochaine réunion plénière de la CDA.

N°03CDAI16/17 : Arbitre convoqué à la prochaine réunion plénière de la CDA.

N°05CDAI16/17 : Affaire classée par la CDA après accord du membre du CD.

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

REUNION DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Pour la saison 2016/2017 vous pouvez joindre la commission
Le lundi de 10h à 11h30.

CLASSEMENT INSTALLATIONS

- **LE VERSOUD Stade Philippe AGUD – NNI 385380101** – suite réception tests in-situ conformes, cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 12/04/2021

Manque AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) à fournir par la Mairie avant le 31/12/2016
- **CHARVIEU CHAVAGNEUX Stade Just FONTAINE1 - NNI 380850101** classement installation en niveau 4 jusqu'au 14/04/2025
- **ST JEAN DE SOUDAIN Stade GERIFONDIERE1 – NNI 384010101** en attente de documents, classement de cette installation en niveau5 jusqu'au 26/07/2026

Visites : - SEYSSINS Stade Jean BEAUVALLET pour classement suite rénovation synthétique
- Saint CHEF Stade Municipal pour confirmation de classement.

CLASSEMENT ECLAIRAGE :

CHARVIEU CHAVAGNEUX stade Just FONTAINE – NNI 380850102
Niveau E5 -174 lux – CU = 0.72 – Emini/Emaxi = 0.51

CLASSEMENT GYMNASIUM

MOIRANS LE VERGERON pour un classement en niveau FUTSAL4
(Toujours en attente des pièces demandées pour l'homologation)

VOIRON Visite Halle CHAMECHAUDE à Tremplin Sports pour classement en Futsal 4

Courrier reçu :

Club : DOLOMIEU pour infos sur classement éclairage

Courrier envoyé :

Communauté d'Agglomération Pays Voironnais et Tremplin Sport pour classement éclairage Halle CHAMECHAUDE prévu mardi 11 octobre 2016

DOLOMIEU pour classement éclairage des 2 stades



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE GILLES

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : delegations@isere.fff.fr

Pour information : Si vous utilisez cette adresse e-mail, il est inutile de faire une copie au District.
Un transfert est fait automatiquement.

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leurs donner : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

COURRIERS :

Rapports reçus : Zine AHMED-HEZAM, Jean-Marc BOULORD

Rapports en attente de réception :

Demandes de délégué : LIERS, CHAMPAGNIER

Indisponibilités : Claude MORE

Claude MORE	Du	15/10/2016	au	15/10/2016
BUOSI Bernard	du	15/10/2016	au	17/10/2016
BLANCHEFLEUR Bernard	du	22/10/2016	au	22/10/2016
DENECHERE Gilles	du	29/10/2016	au	30/10/2016
BUOSI Bernard	du	28/10/2016	au	03/11/2016
COTTIER Raphaël	du	29/10/2016	au	30/10/2016

DESIGNATIONS :

Samedi 15 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 Promotion Excellence	2 ROCHERS	ISLE D ABEAU	DUTCKOWSKI Yoan	Frais au Club de 2 Rochers
U15 1ère Division Poule b	MISTRAL	MARTINEROIS	Aldo BALDINO	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 16 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior 1ère Division Poule B	2 ROCHERS 2	MARTINEROIS 2	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
Sénior 1ère Division Poule D	RIVES	ISLE D ABEAU 2	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
Sénior Excellence	CREYS MORESTEL	AJA VILLENEUVE	CICERON Fabien BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 23 Octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	ECHIROLLES 3	CREYS MORESTEL	MORE Claude	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule B	ECBF	VEUREY	COTTIER Raphaël	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule B	ESTRABLIN	2 ROCHERS	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule B	CÔTE SAINT ANDRE 2	SAINTE ANDRE LE GAZ	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
Sénior 1ère Division Poule D	CVL 38	ASP BOURGOIN	Bernard BUOSI	Caisse de Péréquation

Samedi 29 octobre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 PR Excellence Poule A	VALLEE DE LA GRESSE	MARTINEROIS	AHMED HEZAM Zine	Frais au Club de la Vallée de la Gresse
U19_EXCELLENCE	MANIVAL	LA COTE ST ANDRE	Ridha GUEDOUAR	Frais au Club Cote st André

COMMISSION ETHIQUE

Réunion Commission du 11 octobre 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, GHARBI, MONTMAYEUR

COURRIERS

Milanaï 38 : Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt votre long courrier, il serait bien d'avoir un rapport écrit de votre club. Pour notre part, par le biais de la CDA, nous demandons un rapport sur le déroulement de ce match à l'arbitre officiel.

RECIDIVE CLUBS

RAPPEL RECIDIVE CLUB

Ci-dessous en complément du tableau que vous pouvez retrouver sur le site du district onglet « éthique », les clubs qui doivent effectuer des formations et la date butoir où ces formations doivent être terminées y compris la certification :

CLUB CONCERNE	DATE BUTOIR
MISTRAL	29/10/2016
CHATTE	10/12/2016
BOURBRE	23/12/2016
VILLENEUVE	03/03/2017
SUD ISERE	31/03/2017
MARTINEROIS	24/03/2017
FC2A	14/04/2017
VILLENEUVE	12/05/2017
ESPOIR ST CLAIROIS	19/05/2017
VILLENEUVE	30/06/2017

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison. De plus lors de la parution des dates de formation de la saison 2016-2017 tous ces clubs ont reçu l'information directement sur leur boîte mail officielle.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Listes reçues : Manival, Izeaux, Asieg, UOP, St Hilaire de la Côte, Tignieu Jameyzieu, Union Nord Isere, Noyarey, Ver Sau, Lca, Lauzes, Anthon, Miribel, Oyeu, Liers, Pays d'Allevard, Four, La Batie Divisin, St Quentin, Sud Isère, , Bourg d'Oisans, Chabons, Seyssins, St Joseph de Rivière, Vallée du Guiers, St Geoire en Valdaine, Deux Rochers, Beauvoir, St Marcellin, Turcs de la Verpillère, Unifoot, Ruy Montceau, Mos3r, Goncelin, Entente foot étangs, Beaurepaire, Asieg, Voreppe, St Lattier, Susville, Valondras, Cassolard Passageois, Cvl 38, Vareze, Tullins, St André le Gaz, St Antoine, Pontcharra, Estrablin, Cessieu, Artas Charantonnay, Claix, Domarin, Mahoraise, Martinérois, Olympique Nord Dauphiné, Thodure, Velanne, Veurey, Ver Sau, Ecbf, Cessieu, Charvieu, Balmes Nord Isère, Tunisiens de SMH, Vareze, St Siméon de Bressieux, Dolomieu, Vallée du Guiers bis, Gières, Vourey, Vezeronce Huert, Vallée de la Gresse, Pont de Claix, Moirans, Espoir st Clairois, 4 Montagnes, St Georges de Commiers, Corbelin, Cheyssieu, St Martin d'Uriage, Collines, Chatte, St Cassien, St Paul de Varcès, La Cote St André, Crossey, Jarrie Champ, Reventin, Ro Claix, Thodure (2), Vallée de l'Hien, Montferrat, Rives, Asp Bourgoin.

Listes transmises semaine 41 : Corbelin, Cvl 38, Mahoraise, Ecbf, Tunisiens Smh, Crossey, Bilieu, St Antoine, Poliénas, Jarrie Champ, Thodure, Moirans, Ver Sau, Montferrat, Rives.

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Seyssins, Cassolard Passageois, Pontcharra, Claix, Martinérois, Velanne, Olympique Nord Dauphiné, Cessieu, Vourey, Vezeronce Huert, Vallée de la Gresse, Pont de Claix, 4 Montagnes, Collines, St Martin d'Uriage, St Georges de Commiers, Asp Bourgoin, Vallée de l'Hien, Ro-Claix, Reventin, La Cote st André, Cheyssieu.

Nous vous conseillons de vous reporter à l'article 44 des règlements du district.



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 11 octobre 2016

Président : J. Issartel

Présent(e)s : Annie Brault, Th Truwant.

Le football féminin progresse !!! Il doit également progresser dans le domaine de l'anticipation :

Le règlement concernant les modifications diverses est également applicable dans notre catégorie. La commission vous invite à prendre connaissance des modalités ci-dessous et à les appliquer.

Modalité d'application des règlements relatifs aux changements d'horaires ou de lieux des rencontres :

(Articles 32 et 33 des règlements généraux et article 8 des règlements de championnats de jeunes)

Par application des articles cités précédemment, les clubs doivent se conformer aux dispositions suivantes :

- Les horaires des rencontres doivent être communiqués au District ET aux adversaires avant le lundi 12h00 de la semaine (N-1) et se conformer aux plages horaires prévues dans les règlements (à défaut il faut **obligatoirement** l'accord du club adverse)
- Les horaires communiqués entre le lundi (N-1) 12h00 et le lundi (N) 12h00 doivent **obligatoirement** avoir l'accord du club adverse.
- Les demandes transmises à partir du lundi N 12h00 seront étudiées par la commission sportive et validées ou non en fonction des motifs.

Les clubs ne respectant pas ces dispositions verront leurs rencontres fixées d'office à l'horaire de base prévu par les règlements.

L'ensemble des échanges par courrier électronique entre le District et les clubs doit être fait par la boîte officielle Irafoot.org, à défaut il ne sera pas tenu compte de la correspondance. L'interlocuteur doit être identifiable (nom, fonction).

Une procédure, mise en place par la FFF, pour procéder aux modifications de match (horaires et lieux) sur Footclubs, vous a été communiquée par l'intermédiaire de la boîte mail officielle des clubs.

Le nombre de joueuses en possession de leur licence progresse, mais il existe encore beaucoup de retard : Si la FMI était mise en place dans ces championnats : très peu d'équipes pourraient participer aux championnats.

Présidents vous êtes responsables en cas d'accident.

Il est dommage de prendre des amendes évitables.

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)



IMPORTANT

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : Vallée du Guiers, Liers, La Sure, Haute Tarentaise, La Motte Servolex, 2 Rochers, GPT Fure Isère, Nivolet, Voiron/Moirans.

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1^e)

CHAMPIONNAT A 11

A l'issue de la 1^o phase sera disputée une seconde phase avec une poule Excellence de 8 équipes et une poule de promotion d'excellence avec 9 équipes

La poule d'Excellence sera composée des deux premiers de poule de brassage et des 2 meilleures 3^o de poule de brassage

CHAMPIONNAT A 8

La poule excellence regroupera les 5 premiers et les 3 meilleurs seconds

CHAMPIONNAT U 15 F

Pour rappel peuvent jouer dans cette compétition les U15F, U14F, U13F et 3 joueuses U12F au maximum par équipe. Les matchs se dérouleront en 2 mi-temps de 35 minutes ; les règles du jeu sont les mêmes que les U18F, le ballon est de taille 4

Championnat expérimental pour la phase de brassage, ce championnat se déroulera avec 2 poules de 7 équipes en match aller.

COUPE U 15 F

La coupe se déroulera selon la formule échiquier sur 3 ou 4 tours

COURRIER : Vallée du Guiers : Vous êtes bien inscrits en coupe

CHAMPIONNAT U 18 F

Poule C : 2 Rochers : Annulation d'engagement.

Courrier : Nivolet engagement d'une équipe pour la seconde Phase

Le Président:
Jacques Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

Présents : Farid EL MASSOUDI, Patrick MONIER.
Excusé : Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

18. CD Varcès : terrain, noté.

19. Belledonne : engagement foot à 11 (coupes/championnat), noté.

20. Métropolitains : engagement 2 équipes foot à 8 (coupes/championnat), noté.

21. Planet Phone : engagement foot à 8 (coupes/championnat), noté.

IMPORTANT : NOTES AUX CLUBS

Licences : A ce jour, 18 dirigeants et 99 joueurs sont licenciés (8 clubs), 11 licences dirigeants et 94 licences joueurs (9 clubs) sont en attente de validation par la LRAF.

Calendrier : afin de préserver l'intégrité du calendrier, les compétitions démarreront le 17/10/2016.

Coupes de l'Isère à 11 (coupe de l'Isère et coupe repêchage René Laffont) : les équipes foot à 8 peuvent participer aux coupes foot à 11 (Les Anciens de l'ACREE : inscription validée).

TERRAINS, Ville de Grenoble

Si nous ne voulons pas perdre les terrains qui nous sont alloués par la Ville de Grenoble, il est impératif de respecter le programme et les horaires : début des matchs 20h00, fermeture des vestiaires 22h00.

CALENDRIERS – Foot à 11 et Foot à 8

Calendrier championnat : Matches aller, J01) 17/10/2016. J02) 24/10/2016. J03) 07/11/2016. J04) 21/11/2016. J05) 28/11/2016. J06) 05/12/2016. J07) 09/01/2017. J08) 16/01/2017. J09) 23/01/2017. Matches retour, J10) 06/02/2017. J11) 13/02/2017. J12) 13/03/2017. J13) 27/03/2017. J14) 03/04/2017. J15) 15/05/2017. J16) 22/05/2017. J17) 29/05/2017. J18)

12/06/2017.

Calendrier coupes : J1) 14/11/2016. J2) 12/12/2016. J3) 30/01/2017. J4) 06/03/2017. J5) 20/03/2017. 1/2 finales) 10/04/2017. Finales) 09/06/2017 et 16/06/2017.

FOOT A 11

Composition poule Excellence : Air Liquide - ASPTT 1 La Poste - ASPTT 2 ST - ASPTT 3 Sifac - Belledonne - CD Varcès - CEA 1 ST - CEA 2 Grenoble - GSE (Grenoble Sports Entreprise) – Exempt 1 (attente confirmation engagement club).

Championnat

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J01. GSE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 17/10/2016, 20h00. Espagnac.

J01. CD Varcès – ASPTT 2 ST.

Lundi 17/10/2016, 20h45. St-Quentin sur Isère.

J01. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.

Lundi 17/10/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J01.CEA 1 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 17/10/2016, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J01. Non affecté 5 (Belledonne) – Non affecté 6 (Exempt 1).

J02. Non affecté 6 (Exempt 1) – GSE.

J02. Air Liquide – CD Varcès.

Lundi 24/10/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J02. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 24/10/2016, 20h00. Montbonnot.

J02. CEA 2 Grenoble – CEA 1 ST.

Lundi 24/10/2016, 20h00. Espagnac.

J02. ASPTT 1 La Poste – Non affecté 5 (Belledonne).

FOOT A 8

Composition poule Excellence : Les Anciens de l'ACREE - CEA 3 Grenoble - Communaux SMH 1 - Communaux SMH 2 - Energie Sports 1 - Fasson - Métropolitains 1 - Métropolitains 2 - Planet Phone.

Championnat

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J01. CEA 3 Grenoble – Energie Sports.

Lundi 17/10/2016, 20h00. Bachelard.

J01. Communaux SMH 1 – Fasson.

Lundi 17/10/2016, 20h45. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

J01. Non affecté 5 (Métropolitains 1) – Non affecté 6 (Métropolitains 2).

J01. Les Anciens de l'ACREE – Non affecté 8 (Communaux SMH 2).

J01. Non affecté 9 (Exempt 1) – Non affecté 10 (Planet Phone).

LISTE DES CORRESPONDANTS SUR LE SITE DU DISTRICT

(Rubrique Documents – Foot Entreprise)

La liste des arbitres officiant en foot entreprise paraîtra prochainement.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 11/10/2016

Présents : LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

COURRIERS :

MDH : Infos créneau de Gymnase pour la catégorie jeunes

LRAF : Lu et noté

RC VIRIEU FUTSAL : Inscription Coupe Départementale

INFOS :

COORDONNEE RESPONSABLE CHAMPIONNAT : CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01 e mail : carretero.c70@gmail.com

Merci aux clubs de bien vouloir saisir leur résultat sur Footclubs.
Penser à Téléphoner aux Arbitres



PV N° 313 **JEUDI 13 OCTOBRE 2016**

La commission vous rappelle que vous devez faire parvenir la feuille de match par mail ou courrier au DIF 48h00 après la rencontre pour éviter l'amende de 50 €.

ATTENTION vous devez nous renvoyer les coordonnées de votre correspondant d'équipe, le lieu, l'heure et le jour de la rencontre ainsi que l'AOP (arrête d'ouverture au public fait par les mairies).

Ces infos doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAFOOT.ORG.

Suite à la rencontre de Coupe Nationale Futsal RCA / F.O.C. Frogès, la commission rappelle à l'équipe de Frogès que suite à leur impossibilité de se déplacer Dimanche à RCA que par courtoisie, il aurait été correct par courtoisie de les prévenir plus tôt.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Merci aux clubs de consulter le site de la ligue Rhône Alpes.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL

Liste des équipes engagées ce jour :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| - RC Virieu Futsal | - L'Isle d'Abeau 2 |
| - Domarin | - Pays Voironnais |
| - Espoir Futsal | - Vie et Partage 2 |
| - RCA 1 | - Touvet terrasse 1 |
| - RCA 2 | - Mistral |
| - JOGA 2 | - Nuxerete |
| - Arbre de Vie | - AC Seyssinet1 |
| - Arbre de Vie 2 | - AJFC |
| - Futsal O. Rivois | - Grenoble Energie SP |

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 3)

A jouer au plus tard le 16/10/2016.

A.J.F.C 1 / RCA 1 : Le dimanche 16/10 à 19h00 (Gymn. de Chasse/Rhône).

Seyssinet A.C 1 / L'arbre de Vie 1 : Le dimanche 16/10 à 14h00 (Gymn. Nominé, Seyssinet).

Mistral Grenoble 1 / Club Martinérois 2 : Le vendredi 14/10 à 20h30 (Gymn. Ampert , Grenoble).

JOGA 2 / Futsal O. Rivois 1 : Le samedi 15/10 à 17h00 (Gymn. Reynies Bayard, Grenoble).

Espoir Futsal 38 1 / Vie et partage 2 : Le lundi 17/10 à 19h30 (Gymn. St Alban de Roche).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 4)

A jouer au plus tard le 13/11/2016.

FO Rivois / AJFC : le samedi 12/11 à 20h30 (Gymn Lafaille Coublevie)

Matinérois Fut2 / JOGA : le lundi 07/11 à 19h30 (Gymn Colette Besson St Martin d'Hères)

RCA Futs1 / AC Seyssinet1 : le dimanche 13/11 à 19h30 (Gymn du Vergeron Moirans)

Arbre de vie1 / Espoir Futsal38 1 le vendredi 11/11 à 20h30 (Gymn cosec Bourgoin J)

Vie et Partage2 / Mistral le samedi 12/11 à 18h00 (Gymn croix de verrine Echirolles)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE (journée 2)

A jouer au plus tard le 16/10/2016.

RCA 2 / Nuxerete : Le dimanche 16/10 à 19h30 (Gymn. Du Vergeron, Moirans)

Touvet Terrasse 2 / L'Isle d'Abeau 2: Le dimanche 16/10 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet)

Pays Voironnais 2 / Exempt :

Arbre de Vie 2 / Touvet Terrasse 1 : Le samedi 15/10 à 12h00 (Gymn. COSEC, Bourgoin)

F.O.C Froges / Domarin : inversé : Le 16/10 à 11h00 (gymn de Domarin)
Exempt / Etoile Futsal

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE (journée 3)

A jouer au plus tard le 13/11/2016

Domarin / RCA2 : le dimanche 13/11 à 11h00 (Gymn complexe sportif Domarin)
Nuxerete38 1 / Touvet- Terrasse 2 : le samedi 12/11 à 17h00 (Gymn Charles de Gaule Noyarey)
Futsal l'Isle d'Abeau2 / Pays Voironnais2 le dimanche 13/11 à 19h00 (Gymn st Hubert l'Isle d'Abeau)
Etoile Futs1 / FOC Froges1 le dimanche 13/11 à 17h00 (Gymn Jules Valles Fontaine)
Touvet-Terrasse / Exempt1
Exempt 2 / Arbre de Vie2

COORDONNEES CHAMPIONNAT FUTSAL

AJFC : DEBECHE Karim Tel 06.98.80.34.24 Gymn de Chasse sur Rhône, rue du sentier - 38670
Match le Dimanche à 19h00.

MARTINEROIS Futsal : TAAMALI Farid Tel 06.27.01.03.64 Gymn Colette BESSON 25 rue Alphonse Daudet 38400
St Martin d'Hères - Match le Lundi à 19h30

PAYS VOIRONNAIS Futsal : EL MALHAOUI Younes Tel 06.50.31.99.27 Gymnase Lafaille à Coublevie le mardi à
20h00.

RC VIRIEU Futsal : M. BORNE Charlelie – Tél. : 07.68.33.05.02 Halle des Sports de Virieu – Rue du Stade
38730 Virieu – Match le Samedi à 20h00

CHAMPIONNAT Féminin :

Equipe pré-engagée : Vie et Partage

**MERCI AUX CLUBS INTERESSES PAR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U17 ET
UN CHAMPIONNAT FEMININE DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE
LA COMMISSION FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE PAR MAIL OU COURRIER. LA COMMISSION SE TIENT A
DISPOSITION DES CLUBS INTERESSES PAR CES COMPETITIONS.**



COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

Présents : MM. BOULORD, CHAMBARD, SEGHIER, REPELLIN, PINEAU, ROBIN, MARTIN.
Excusés : M. BOYER, VITTONI, BONO

COURRIERS

Les courriers destinés à la commission des règlements sont à adresser à : district@isere.fff.fr

LICENCES – DELAI DE QUALIFICATION

Délai de qualification : (art 89 des RG)

Le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours francs après la date d'enregistrement de sa licence si le dossier est complet - (à titre d'exemple : si la date d'enregistrement de la licence est 1^{er} septembre, le dit joueur est qualifié le 6 septembre).

Date d'enregistrement pour dossiers complets (article 82 des R.G.)

Pour les dossiers complets ou complétés avant la date d'échéance indiquée ci-dessus, la date d'enregistrement imprimée sur la licence est celle de la saisie par le club dans foot clubs.

Cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification.

Date d'enregistrement pour les dossiers avec pièce manquante :

En cas de pièces refusées, le délai de 4 jours pour compléter le dossier tout en gardant la date d'enregistrement partira de la notification du refus par la ligue uniquement dans le cas d'un premier refus.

A défaut, la date d'enregistrement sera celle de la dernière pièce scannée et validée par la ligue.

ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES.

Art. 44 des règlements généraux du district de l'Isère.

Cet article est applicable dès cette saison 2016-2017.

Un éducateur ne peut être arbitre-assistant ni délégué club.

Un joueur ne peut être dirigeant que s'il ne joue pas.

RAPPEL aux CLUBS d'EXCELLENCE et de PROMOTION EXCELLENCE

21-2 – Championnats :

21-2-1 – Excellence :

✓ Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations).

✓ Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette dérogation n'est valable qu'une saison. Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit

préalablement avertir le District.

✓ Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.

✓ Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avant le 1er match de championnat encourt une amende de 50 € fixée par le Comité de Direction par match de championnat. A l'expiration du délai de 60 jours, une lettre recommandée avec accusé de réception est adressée au club, l'avisant de l'irrégularité de sa situation. Il encourt, en sus de l'amende, la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées jusqu'à régularisation.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme requis, est pénalisé en plus de l'amende par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.

Club d'excellence n'ayant pas l'éducateur avec le diplôme CFF3

- FC 2A : Mr BEHLOUL Salim : Initiateur 1
- AJAT VILLENEUVE : Pas d'éducateur déclaré et pas diplômé.

VEZERONCE-HUERT : Mr FERNANDEZ Yoan, Dérogation accordée inscription au 21-2-2 - Promotion d'Excellence

b. Obligations concernant l'éducateur:

✓ Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF2 (ou ses anciennes appellations)

✓ Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette disposition n'est valable qu'une saison Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF2 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.

✓ Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.

✓ Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avant le 1er match de championnat encourt une amende de 50 € fixée par le Comité de Direction par match de championnat. A l'expiration du délai de 60 jours, une lettre recommandée avec accusé de réception est adressée au club, l'avisant de l'irrégularité de sa situation. Il encourt, en sus de l'amende, la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées jusqu'à régularisation.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme requis, est pénalisé en plus de l'amende fixée par le Comité de Direction, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.

Club de promotion d'excellence n'ayant pas l'éducateur avec le diplôme CFF2

- Poule A : VOREPPE : Mr POLICAND Christophe Dérogation accordée inscription au CFF2 dans la saison.

PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

- VEZERONCE-HUERT : Mr FERNANDEZ Yoan, Dérogation accordée inscription au CFF2 dans la saison.
- Poule B : VEUREY : Mr CRISCI Serge Initiateur 1
 - ECBF : Mr DUBOIS Jacques Initiateur 1 Dérogation accordée inscription au CFF2 dans la saison.
 - SAINT ANDRE LE GAZ : Mr AYME Lillian Initiateur 1 Dérogation accordée une saison Educateur ayant fait monté l'équipe

Rencontre reportée avec l'accord préalable de la commission des règlements :

catégorie	poule	Club recevant	Club visiteur
U15	A	BOURG D'OISANS	ECHIROLLES

Dossier transmis à la commission compétente pour suite à donner.

EVOCATION

N°21 : VERSOUD 2 / MURETTE 2 – SENIORS – COUPE RESERVES – MATCH DU 09/10/2016.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de VERSOUD, pour la dire recevable
La commission des règlements communique au club de LA MURETTE une demande d'évocation du club de VERSOUD sur la participation du joueur REXCEPI Vulnet licence N° 2544550595 susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La CR demande au club de LA MURETTE de lui faire part de ses observations avant le 18/10/16 délai de rigueur.

DECISIONS

N°09 : MARTINEROIS 3 / GUINEENS. ISERE – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 25/09/2016.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de MARTINEROIS, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 Des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de GUINEENS afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 10/10/2016.

Considérant que par décision en date du 08/09/2016, la Commission de Discipline a suspendu M. KABA Mohamed, de 2 matchs de suspension dont l'automatique, décision applicable à compter du 05/09/2016.

Considérant que ce joueur devait purger son automatique le 18/09/2016 et son match ferme le 25/09/2016.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 Des R.G. de la FFF : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».

Dit que le joueur KABA Mohamed, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ce motif :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de GUINEENS pour en reporter le bénéfice au club de MARTINEROIS,

Inflige une amende de 107€ au club de GUINEENS pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 Match ferme au joueur KABA Mohamed à compter du lundi 17/10/2016.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°16 : PAYS D'ALLEVARD / FROGES – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 02/10/2016

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de FROGES pour la dire recevable : (joueurs mutés hors période)

Après vérification de la feuille du match, il s'avère qu'aucun joueur du club du PAYS D'ALLEVARD ne possède de licence avec cachet mutation hors période.

Rappel que le club du PAYS D'ALLEVARD est autorisé à faire évoluer six joueurs mutés dont deux hors période.

Considérant l'article 30 des règlements généraux du DIF (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (nouveau texte) »

Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°17 : ST LATTIER / SEYSSINET 3 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 02/10/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST LATTIER pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Après vérification auprès du fichier de la LRAF, il s'avère que le joueur BALTI Sofiane est qualifié à la date de la rencontre (qualifié le 02/10 /2016)

Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°18 : VERSOUD / ECHIROLLES-SURIEUX – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 01/10/2016.

Considérant l'article 23 – FORFAIT ;

Considérant que le club du VERSOUD était dans l'impossibilité de présenter un nombre suffisant de joueurs licenciés.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club du VERSOUD, (0 point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club d'ECHIROLLES SURIEUX, (quatre points, trois BUTS).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°19 : VERSOUD 2 / TURCS DE GRENOBLE – SENIORS – 3^e DIVISION – POULE B – MATCH DU 25/09/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de VERSOUD 2 : BOUHAZAH Sofian : non licencié, licence enregistrée le 30/09/2016.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de VERSOUD 2.

Le club de VERSOUD est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la



PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°20 : MARTINEROIS / VINAY – U17 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 24/09/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de VINAY : AGGOUNE Yanice : non licencié, licence enregistrée le 06/10/2016.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de VINAY.

Le club de VINAY est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°23 : VALLEE DE GRESSE 4 / NOYAREY – SENIORS – 2e DIVISION – POULE A – MATCH DU 02/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F. il s'avère que le joueur du club de NOYAREY : DIALLO Boubacar, licence enregistrée le 29/09/2016, qualifié le 04/10/2016, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de NOYAREY.

Le club de NOYAREY est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°24 : CLAIX / GRESIVAUDAN – SENIORS – FEMININES A 11 – POULE A – MATCH DU 02/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F. il s'avère que la joueuse du club de CLAIX : KIEFFER Emmy, licence enregistrée le 30/09/2016, qualifiée le 05/10/2016, n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de CLAIX.

Le club de CLAIX est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer une joueuse non qualifiée à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°25 : MOS-3R / GPT ISERE RHODANIENNE – U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE B – MATCH DU 17/09/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MOS-3R pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Après vérification auprès du fichier de la LRAF, il s'avère que les joueurs :

SERRE Noah, licence enregistrée le 08/09/2016, qualifié le 13/09/2016,

DA CONCEICAO Sonny, licence enregistrée le 12/09/2016, qualifié le 17/09/2016, sont qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°26 : VERSAU / MISTRAL GRENOBLE – SENIORS FEMININES A 11 – POULE B – MATCH DU 18/09/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueuses du club de MISTRAL : LOPEZ Sandra, licence enregistrée le 15/09 /2016, qualifiée le 20/09 /2016, TOUDJINE Zineb, licence enregistrée le 18/09 /2016, qualifiée le 23/09 /2016, n'étaient pas qualifiées à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de MISTRAL.

Le club de MISTRAL est amendé de la somme de 2 x 30 € = 60 € pour avoir fait jouer des joueuses non qualifiées à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°27 : SUD DAUPHINE 2 / CHIRENS 2 – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE B – MATCH DU 01/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de CHIRENS :

GUVEN Mefir, licence enregistrée le 27/09 /2016, qualifié le 02/10 /2016,

CHAVAGNEUX Lucas, licence enregistrée le 27/09 /2016, qualifié le 02/10 /2016, n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de CHIRENS.

Le club de CHIRENS est amendé de la somme de 2 x 30 € = 60 € pour avoir fait jouer des joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°28 : SASSENAGE / SEYSSINS – SENIORS – FEMININES A 8 – POULEA – MATCH DU 02/10 /2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que la joueuse du club de SASSENAGE : TINNIRELLO Tina : non licenciée.



PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de SASSENAGE.
Le club de SASSENAGE est amendé de la somme de 100 € pour avoir fait jouer une joueuse non licenciée à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°29 : MOS-3R / ISLE D'ABEAU – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE D – MATCH DU 24/09/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MOS-3R pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Après vérification auprès du fichier de la LRAF, il s'avère que les joueurs :

BOUAZIZ Oussama, licence enregistrée le 31/08/2016, qualifié le 05/09/2016,

KOLVER Mustafa, licence enregistrée le 10/07/2016, qualifié le 15/07/2016,

MUYAMI Joël, licence enregistrée le 19/09/2016, qualifié le 24/09/2016,

PETITGAS Hugo, licence enregistrée le 29/08/2016, qualifié le 03/09/2016,

CHAMAM Mohamed, licence enregistrée le 19/09/2016, qualifié le 24/09/2016,

SOSSOU Lucas, licence enregistrée le 12/09/2016, qualifié le 17/09/2016, sont qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 15/09/2016.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, **avec date d'effet le 06/10/2016.**

551011 BELLEDONNE GRESIVAUDAN.

553080 TURCS DE MOIRANS.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06.31.65.96.77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 11/10/2016

Mail commission : sportive@isere.fff.fr

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ J. Chambard / B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / C. Maugiron

Formafoot Bièvre Valloire : des modifications sont en cours

Arrêté municipal de Corbelin interdisant l'utilisation de leur terrain N°2 en réfection jusqu'au 30 avril 2017

Planning des rencontres : en plus des clubs cités dans le précédent PV : les clubs suivants n'ayant pas envoyé leur planning avant le lundi 12h pour le week end du 08 et 09 octobre ont vu leurs horaires maintenus aux horaires officiels prévus faisant foi en cas de litige. Corbelin (envoyé le jeudi 06 octobre), St Siméon (le 5 octobre), la Bourbre (le 5 octobre), Creys Morestel(le 6 octobre), Moirans FC (le 5 octobre), Anthon (le 04 octobre), Ruy Montceau (le 4 octobre), Ro Claix (le 4 octobre), Nivolas (lundi 3 23h40), Vallée d'Hien (mardi 04).

U10 U10/U11 U 11

Les horaires des rencontres doivent être respectés. L'horaire de 10h30 n'est pas réglementaire sauf accord des autres clubs.

U10 : POULE T, enlever MOS 3 Rivières et intégrer Olympique Nord Dauphiné

U10 : SEYSSINS en attente de place

U10/U11 : SASSENAGE en attente de place

U10/U11 : Intégrer St MARCELLIN Poule Z

U10/U11 : CHABONS, Nous tiendrons compte de votre demande pour la seconde phase

Pour connaître les responsables des U10 et U11 dans les clubs, veuillez-vous renseigner auprès des correspondants des clubs.

Responsable : CLAUDE MAUGIRON 07 77 20 71 86

U15 A 8

Courrier: Vézeronce Huert/Moirans

Pour l'inscription d'équipe supplémentaire le calendrier ne nous permet pas de vous intégrer pour la première phase. Pensez à vous inscrire pour la deuxième phase

Responsable : DAN MARCHAL tél : 06 24 79 26 38

U15 A 11

Courrier: O Nord Dauphiné, Artas Charantonay, Crolles

Coupe Pierre Dubois: Premier tour le 29/10/2016 rajouter le match ECBF 2 / NORD DAUPHINE 1

Artas Charantonay : nécessaire fait.

EXCELLENCE : Crolles/Seyssinet du 15/10/2016 devient Seyssinet /Crolles programmé à 17h30

Promotion d'excellence : poule A: Crolles 2/Dolomieu se jouera à Meylan stade Albert Batteux à 15h00

Première division :

Poule E : La commission demande au club de la Tour ST Clair 2 pour quelle raison le résultat n'est pas rentré sur le site

Poule G : Villefontaine 1/Isle Abeau2 du samedi 15/10/2016 est reporté au dimanche 16/10/2016 à 10h30

Responsable : DAN MARCHAL tél : 06 24 79 26 38



PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

U17

Courriers clubs: Voreppe, LCA Foot 38, Goncelin
1^{er} Division Poule B : Match du 29/10 LCA Foot 38 / Voreppe le match est inversé accord des deux clubs.
Goncelin : Nous notons votre inscription en coupe

U19

Courriers clubs : Sud Isère, Nivolas, Ruy Montceau
Ruy Montceau nous notons votre inscription en coupe
Sud Isère : en inactivité pour la saison 2016/2017
1^{er} Division Poule B : Journée 3 du 15/10 Nivolas déclarant forfait pour cette journée, Match : Artas Charantonay / Nivolas
Reprogrammation matchs en retard au 29/10/16
Excellence : Journée 3 du 08/10 reprogrammée au 29/10
Rachais / Gpt Sud Dauphiné, Manival / Cote St André, Vallée de la Gresse / Seyssinet,
Echirolles 1 / Tour St Clair, Eybens 2 / La Murette
Promotion d'Excellence Journée 3 du 08/10 reprogrammée au 29/10
Domène / Sassenage, Ile d'Abeau / Seyssins, Nord Dauphiné / Echirolles 2
1^{er} Division Poule A Journée 1 du 24/09 reprogrammée au 29/10
Fontaine / Sassenage 2, Gpt Fures Isère / FC2A
1^{er} Division Poule B Journée 2 du 08/10 reprogrammée au 29/10
Creys Morestel / Ruy Montceau
Coupe de l'Isère Le tirage est consultable sur le site

SENIORS

Excellence : J1 : Journée N°1 Eybens / Villeneuve est programmé le mercredi 26/10 à 20h
1^e division B : J4 : Rachais 3 / Crossey du 16/10 est inversé à St Etienne de Crossey à 15h
2^e Division A : J5 : Gières 3 / VerSau 2 du 23/10 est avancé au samedi 22/10 à 20h
4^e Division B : J2 : La Sure 2 / St Antoine 2 du 16/10 est avancé au samedi 15/10 à 20h
4^e Division F : J3 : Corbelin 3 / Balmes NI 3 du 23/10. Courrier de Corbelin pour jouer à 11h. Demander et obtenir l'accord de Balmes pour cet horaire sinon inverser la rencontre. Cette demande aurait dû se faire par le biais de footclubs
4^e Division D : J2 : Velanne 2 / Valondras 2 du 16/10 est inversé à Valencogne à 13h

Courriers

CVL : Modification pour le match de votre équipe 3 du 23/10/16 validé

Varèze : Le planning des matchs est à transmettre le lundi de la semaine précédente (n-1)

Echirolles FC : Lu et noté Mr El Habbas éducateur de l'équipe senior 3.

SENIORS A 8

Promotion Excellence : Inscription Villeneuve 2 qui prend la place de l'exempt
Une réunion plénière aura lieu le vendredi 7 Novembre à 19h00 au District de l'Isère (Salle Pierre DUBOIS)



VETERANS

Les clubs suivants à jour de leurs licences sont rétablis dans leurs championnats :
Martinerois 2, Mistral

Les clubs qui ne sont toujours pas à jour de leurs licences :
Gendarmerie, Fontaine, Sillans, Bas Bugey, ASP Voiron **se verront définitivement exclus du championnat s'ils ne sont toujours pas en règle après la troisième journée. (Minimum 8 joueurs qualifiés par équipe).**

Nous rappelons que les équipes recevants sont dans l'obligation de saisir le résultat de la rencontre et de conserver la feuille de match.

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Du vendredi 21 octobre 2016 au dimanche 23 octobre 2016

STADE PORTE VILLENEUVE

dimanche 23 octobre 2016

Match 3D AJAT VILLENEUVE 2/FC SURE à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 22 octobre 2016

Match U15 AJAT VILLENEUVE/FC MISTRAL à 14h00

Match seniors Exc. AJAT VILLENEUVE/FC2A à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U17 FC MISTRAL/FC COTE ST ANDRE 2 à 14h00

dimanche 23 octobre 2016

Match 2D ASIEG 2/AC SEYSSINET 3 à 12h30

Match Pro.Exc. ASIEG/VEZERONCE HUERT à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 21 octobre 2016

Match vétérans FC2A 2/CATERPILLAR à 20h0

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U15 FC2A/FC ECHIROLLES 3 à 13h30

Match Cp Isere U17 FC2A/FC VALLEE GRESSE à 16h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U13 GF28 2/FC CROLLES à 14h00

Match Cp Isere U13 GF28 4/ECHIROLLES SURIEUX à 14h00

Match Féminines U15 foot à 8 GF38/LCA FOOT 38 à 16h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U13 ASIEG/OC EYBENS à 14h00



PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U13 AS BAJATIERE/AC SEYSSINET 3 à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U13 FC2A/FC ECHIROLLES 4 à 14h00

Match Cp Isere U13 FC2A 3/AS MARTINEROIS 2 à 14h00

dimanche 23 octobre 2016

Match 3D TURCS DE GRENOBLE/FORMAFOOT BIEVRE 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 22 octobre 2016

Match U15 ASIEG/FC ST MARTIN URIAGE à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°3 RUGBY

dimanche 23 octobre 2016

Match rugby RC CATALAN/RC DE LA VALDAINE à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U13 US ABBAYE 2/AJAT VILLENEUVE à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 22 octobre 2016

Match Cp Isere U13 USVO/FC SEYSSINS à 13h30

Match U15 USVO/ECHIROLLES SURIEUX à 15h30

dimanche 23 octobre 2016

Match 3D GUINEENS DE L'ISERE/FC CROLLES 3 à 13h00

Match 3D MAHORAISE GRENOBLE/FC VERSOUD 2 à 15h00

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

Présents : Mrs GIROUD- GARAMPON, NARDIN, SABATINO, DA CUNHA VELOSO.

Excusés: Mrs SERVE, FRANZIN, FARRAT.

COURRIER

Arbitre:

BOIS Pierre-Yves: La commission vous autorise d'arbitrer pour le club de Val D'Amby que si vous restez licencié au district de l'Isère.

D'autre part votre dossier médical est toujours au district de l'Isère et le restera en attendant que la bonne demande de licence nous parvienne.

Votre licence n'est pas validée et vous avez arbitré un match le samedi 09/10/2016 attention si un problème de santé ou autre intervient sur une rencontre.

LISTE DES ARBITRES N'AYANT PAS DE DEMANDE DE LICENCE, PAS DE DOSSIER MEDICAL EFFECTUE OU DOSSIER MEDICAL IMCOMPLET.

ARBITRES	CLUBS	Absence de demande de licence	Absence de dossier médical	Dossier médical incomplet
BALTI Aykhel	Ac Seyssinet		X	
LATIRIS Jamal	Ac Seyssinet		X	
ROSSOLIN Jérémy	Ac Seyssinet	X	X	
TRAORE Sadio	Ajat Villeneuve		X	
ZERIFI Karim	Ams Cheyssieu			X
CLEMENT Sylvain	Artas-Charantonay			X
GRUCHET FRED Allan	As Martinérois	X	X	
KHEDDAOUI Yacine	As Pontcharra	X	X	
CABRIT Albert	Asjf Domene	X	X	
COIGNAC Thomas	Asjf Domene	X	X	
GHSOLFI Sébastien	Asjf Domene	X	X	
DELHOMME Valentin	Asl St Cassien	X	X	
GARBOGLIO Tom	Claix Foot	X	X	
LAMBERT Jessica	Cs Nivolas Vermelle	X	X	
LOGEZ Christophe	El Chateauvillain-Badinières	X	X	
VIAL Damien	Es Rachais	X	X	
GAGICA Endi	Fc 2A	X	X	
PASCAUD Ludovic	Fc Bourgoin Jallieu	X	X	
BOUKHALFA Harone	Fc Bourgoin-Jallieu	X	X	
GORTATANA Lucas	Fc Bourgoin-Jallieu	X	X	
NACIRI KHALIL Jawade	Fc Bourgoin-Jallieu	X	X	
DELPECH Marion	Fc Crolles Bernin			X
SLAIMI Nassim	Fc Crolles-Bernin			X
MECHETTI Takieddine	Fc Echirolles		X	
NGEUTSA Robert	Fc Echirolles	X	X	
TOMASI Anthony	Fc Echirolles	X	X	
MERIAH Karim	Fc Echirolles Surieux	X	X	
GHAFFIRI Abdelhak	Fc Isle d'Abeau	X	X	
KHERRAF Nabil	Fc La Cote St André	X	X	
VANTHOURNOUT Florian	Fc La Sure	X	X	
CHRISTINI Mickael	Fc Liers	X	X	
RHILANE Achraf	Fc Pont De Claix	X	X	
RAMADANI Rinor	Fc Seyssins	X	X	
VANDENBULCKE Mickael	Fc St Geoire En valdaine	X	X	
SEIGLE Guillaume	Fc St Hilaire Du Rosier	X	X	
LOCOGE Benoit	Fc St Paul de Varcès			X
BRIARD Edwin	Fc Tour St Clair	X	X	

L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

CHANDERIS Guillaume	Fc Tour St Clair	X	X	
HALICI Huseyin	Fc Turcs De La Verpilliere	X	X	
CELIK Mehmet	Fc Turcs Verpillière	X	X	
ERIC Véli	Fc Turcs Verpillière		X	
TOK Yuksel	Fc Turcs Verpillière	X	X	
BOIS Pierre-Yves	Fc Uni Foot 38	X	X	
GONNET Maxime	Fc Uni Foot 38	X	X	
GLEREAN Hugo	Fc Vallée du Guiers	X	X	
EVEN Martin	Fc Vareze	X	X	
SMACHIA Fabrice	Fc Vareze			X
ZEBBAR Younes	Futsal	X	X	
MERIAH Souleimane	GF 38	X	X	
LACHRAF Aadil	Independant	X	X	
MAREY Arnaud	Independant	X	X	
OMIR Fouad	Independant		X	
BALUNDA-DIBAZEYI Eric	OI St Marcelin	X	X	
SECER Emre	Rives Sports	X	X	
LESNIER Marc	St Hilaire de La Cote	X	X	
BOURBIA Ramzi	Tunisiens Smh	X	X	
VILELA Georges	Uo Portugal	X	X	
DEVOT Bastien	Us Chatte	X	X	
DUFOUR Joel	Us Corbelin		X	
DURSON	Us Creys-Morestel	X	X	
GENTIL Clément	Us Dolomieu	X	X	
MONTMITONNET Julien	Us Dolomieu	X	X	
PEREZ-GIRALDEZ Emanuelle	Us La Murette	X	X	
BEN FAISA Karim	Us Sassenage	X	X	
TEDESCO Sauveur	Us Sassenage	X	X	
BENTALLAH Cherif	Vie et Partage		X	
BOUBERIMA Mejid	Vie et Partage	X	X	

Le président
Hervé Giroud-Garampon

Le secrétaire
Florent Nardin

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 11 Octobre 2016

RASSEMBLEMENT U14F/U15F/U16F 19 OCTOBRE

Liste de joueuses U14F/U15F/U16F retenues pour le match amical du mercredi 19 Octobre, match servant de préparation au prochain rassemblement Inter Districts à Hauteville-Lompnes du 28 au 30 Octobre 2016.

N°	Nom	Prénom	Club 2016/2017
1	AUBAUD	Alicia	Sud Isère
2	MARGARYAN	Tamara	GF 38
3	VOLPATO	Céline	Izeaux
4	PILOT	Romane	GF 38
5	PARET	Clémence	Nivolas
6	BAGA	Laurine	Crolles Bernin
7	SHAIEK	Sabah	Martinerois
8	ANTONOFF	Charlotte	ACFC
9	VENTURA	Sara	FC Echirolles
10	PIFFETEAU	Julia	GF 38
11	FREYNET	Lidvine	GF 38
12	PETIT	Cyrielle	Varèze
13	GIAI LEVRA	Camille	Sud Isère
14	RODRIGUES	Mélanie	GF 38
15	LOPEZ TENJO	Camille	Martinerois
16	PICAUD	Sarah	Vallée Bleue

FORMATION MODULE U7

5 NOVEMBRE

Les Inscriptions sont ouvertes en ligne pour ce module qui aura lieu à Balmes Nord Isère (St Chef). Attention, les stagiaires doivent obligatoirement être majeurs pour suivre cette formation.

CERTIFICATION CFF1 DU 19 OCTOBRE

Liste des stagiaires convoqués

Nom	Prénom	Club d'inscription
ABED	Hedy	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
ARU	Guillaume	ECHIROLLES FC
AVELINE	Nicolas	CROLLES
BERGEOT(excusée)	Bénédicte	FOOT HANDICAP
BIASIO	Denis	GF38
BORDIER	Romain	VOREPPE
COHARD	Yanis	VOREPPE
COLSON	Romain	U.S. ST PAUL DE VARCES
COLY	Olivier	USVO
CUNHA GONCALVES PEREIRA	Paula	VAREZE
DA QUINTA FERREIRA	Stéphane	O.ST MARCELLIN
DAVREUX	Thibaut	JARRIE CHAMP
DA SILVA	Johan	ECHIROLLES FC
DEHAVAY	Ludovic	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
DELABAERE	Simon	FC CROLLES BERNIN
DE OLIVEIRA AUGUSTO	Nuno	AJAT VILLENEUVE
DJAGHBELOU	Mehdi	AJAT VILLENEUVE
DROGO	Julien	CLAIX
DUPUIS	Alexandre	MOS 3 RIVIERES
ELEZAAR	Kemi	VOREPPE
FERNANDES	Carlos	VEZERONCE
FOROT	Damien	QUATRE MONTAGNES
FREYCHET	Clément	ST CASSIEN
GALLIEN	Arnaud	NIVOLAS
GONCALVES	Brice	VOREPPE
GRATTARD	Cyril	CROLLES
GUERBET	Clément	US ST PAUL DE VARCES
HADJRI	Rojdi	VEZERONCE
HAGLI	Georges	MANIVAL
LLOPIS	Maxime	NIVOLAS
LONG	Stéphane	AS MARTINEROIS
LOPES	Kévin	US ST PAUL DE VARCES
MARESCHAL (excusé)	Loic	O.ST MARCELLIN

MARRY (excusé)	Jeremy	SUD ISERE
MONON	Nicolas	JARRIE CHAMP
MORELLO	Diego	SEYSSINET
MOULAI (excusé)	Jonathan	AS SEREZIN DE LA TOUR
PHILIPPE	Lucas	US ST PAUL DE VARCES
POIRIER	Julien	VAREZE
TOURE ABDOUL	Karim	US SASSENAGE
VEZIEN	Alexandre	CLAIX
WILLOT	Baptiste	RACHAIS

FORMATION CFF2 du 24 au 27 OCTOBRE

Lieu : ARTAS

Nous vous informons que cette session de formation est complète.

Liste des stagiaires inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB D'INSCRIPTION
ALBERT	Alexandre	F.C. BALMES NORD ISERE
ANTONOFF	Pascal	U. S. BEAUVOIR ROYAS
ARRIBERT	Fabien	F.C. SUD ISERE
BALSAS	Michel	PAYS D'ALLEVARD F.C.
BAYLE	Christian	ARTAS
COLIN excusée	Julie	GRENOBLE FOOT 38
COULAGNE	Anthony	ARTAS
DE CARVALHO	Joato Paulo	PAYS D'ALLEVARD F.C.
DE HARO	Antoine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DENOLY	Bastien	ARTAS
DI VANNI	Didier	GRENOBLE FOOT 38
DIALLO	Adama	A. FUTSAL PONT DE CLAIX
ESTRANY	Maxime	U. S. BEAUVOIR ROYAS
FAURE	Loic	F.C. BALMES NORD ISERE
FERNANDES	Yoann	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
GALLIEN	Arnaud	C.S. NIVOLAS VERMELLE
GUERRERO	Julien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE

PV N° 313 JEUDI 13 OCTOBRE 2016

GUIBOUD RIBAUD	Frederic	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
HADJRI	Rojdi	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
HORBASIC	Renaud	F.C. SUD ISERE
HURTIER	Benoit	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
JALLAMION	Olivier	U.S. LA BATIE DIVISIN
LLOPIS	Maxime	C.S. NIVOLAS VERMELLE
MIDJO PETGANG	Guy	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
MILLION	Bertrand	PAYS D'ALLEVARD F.C.
M'RAIHI	Riyad	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
PATINIER	Valentin	F.C. D'ECHIROLLES
RAHIS	Dylan	C.S. NIVOLAS VERMELLE
REGOLA	Steve	U. S. CREYS-MORESTEL
ROTHIER	Jeremy	A. S. DU GRESIVAUDAN
SCHREIBER	Cyrille	F.C. SUD ISERE
SFORZA	Vincent	F.C. CROLLES BERNIN
SIAUX	Emilien	A. S. DU GRESIVAUDAN

FORMATION CFF3 du 20 au 23 FEVRIER 2017

Nous vous informons que cette session de formation est complète.

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations